



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2025-1

Avis est donné de ce qui suit :

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 9 février 2026, le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté le *Règlement numéro 61-2025-1 modifiant le Règlement numéro 61-2025 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2026, afin de modifier les modalités de paiement des comptes de taxes;*
2. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Rawdon situé au 3647, rue Queen, aux heures normales d'ouverture.
3. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Rawdon, ce 10 février 2026

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe